

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 7 Juillet 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
3 juillet 2026

Transmission en Préfecture
9 juillet 2026

Date de publication
9 juillet 2026

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Maria DA SILVA MARTINS, M. Bruno CHACORNAC, M. Alexandre BOUVRY, Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, M. Guillaume DEPUYDT, Mme Élodie DELATRE, M. Franck MOERMAN, Mme Sophie BOULNOIS, M. Bernard GUELTON

Procurations :

Mme Christine CARNEAU à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE
 M. Raphaël CARPENTIER à M. Bruno CHACORNAC
 Mme Lisa CELIER-DESPREZ à M. Guillaume DEPUYDT
 Mme Julie DELTOUR à M. François DESPREZ
 M. Dominique LAGANGA à M. Bernard CHOCRAUX
 Mme Céline SINIARSKI à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

DÉLIBÉRATION N°47/2026	[FINANCES] Sollicitation d'une subvention au titre du fonds vert 2026 pour le projet de rénovation énergétique de l'école Emilie Carles.
---	---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est éligible à la subvention au titre du fonds vert 2026.

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur

performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs partenaires publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert dès 2024.

La commune porte un projet qui appartient aux catégories d'opérations retenues pour bénéficier de cette dotation.
La commune souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique de l’École Émilie Carles.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alexandre BOUVRY.

Le projet de rénovation prévoit le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à condensation gaz pour la production d’appoint, la mise en place d’une pompe à chaleur air/eau permettant de produire 70% des besoins du bâtiment, la mise en place de destratificateurs d’air et de robinets thermostatiques. Le projet englobe la création d’un pare soleil végétal le long de la façade sud de l’école. La subvention demandée permettrait d’atteindre le plafond subventionné de 80 % du coût total du projet HT.

Le financement du projet est établi comme suit :

Montant du projet (HT) : 250 115,73 € HT Nature des dépenses : Honoraires (bureaux de contrôle, coordinateur SPS) : 16 000,00 € Honoraires (études, MOE) : 8 500,00 € Travaux plomberie, chauffage, vrd : 220 003,73 € Pare soleil végétal : 5 612,00 €	Plan de financement : Porteur de projet : 50 023,73 € (20%) Etat-DETR : 100 046,00 € (40%) - aide obtenue ADVB et bonus Nord Durable : 78 771€ (31,49%) aide obtenue Région « Fonds Vert » : 21 274,71€ (8,51%)
---	--

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux s'effectuera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l’article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l’article 42 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

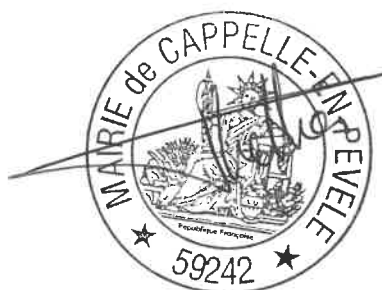
- Approuve la réalisation de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du fonds vert 2026 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concourant à la réalisation des opérations ;
- Autorise la passation du marché de travaux afférant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

La secrétaire de séance
Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026



ID : 059-215901299-20260707-09072026_D47BP-DE